

# REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

.....

## MINISTERE DE L'URBANISME, DU LOGEMENT ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE

# PROMOGED

PROJET DE PROMOTION DE LA GESTION INTEGRÉE ET  
DE L'ÉCONOMIE DES DÉCHETS SOLIDES AU SÉNÉGAL

## INSTALLATION DU COMITE TECHNIQUE REGIONAL

### (CTR) DE MATAM

### COMMUNIQUE DE PRESSE

L'État du Sénégal, avec le soutien de la Banque mondiale, l'Agence Française de Développement (AFD), l'Agence Espagnole pour la Coopération Internationale et le Développement (AECID) et la Banque Européenne d'Investissement (BEI), a initié la deuxième phase du Programme national de gestion des déchets (PNGD), à travers le projet de Promotion de la Gestion intégrée et de l'Économie des Déchets Solides au Sénégal (PROMOGED).

Dans le but de renforcer la gouvernance en matière de gestion des déchets solides au Sénégal et d'améliorer leurs services dans les régions de Dakar, Kolda, Sédhiou, Matam, Saint-Louis, Thiès, Ziguinchor, Kolda et Sédhiou ; il est proposé des axes de réforme visant à améliorer les cadres institutionnel, réglementaire et financier et de renforcer les infrastructures.

Aussi, le décret N° 2021-831 du 22 juin 2021 a-t-il fixé les règles d'organisation et de fonctionnement du PROMOGED tout en prévoyant des organes de gouvernance au niveau central avec le Comité de pilotage (CP) et un Comité technique (CT).

En plus, dans chacune des agglomérations couvertes par le Projet, il est prévu la création de deux (02) entités regroupant les acteurs locaux : il s'agit du Comité technique local (CTL), présidé par le Maire de la Commune concernée et du Comité technique régional (CTR), présidé par le Gouverneur de la région. Ces entités constituent le cadre privilégié de la participation de l'échelon territorial dans la mise en œuvre du Projet.

Le CTR est un cadre de concertation qui a pour objectif d'appuyer la mise en œuvre des activités du Projet au niveau de la région. Spécifiquement, Il est chargé de faciliter et de promouvoir la mise en œuvre des activités du Projet dans la région. En outre, à l'effet d'opérationnaliser de manière efficace cette entité, des groupes de travail sur le foncier, le volet environnemental et social, la dynamisation du secteur privé, l'appui à l'entrepreneuriat local et l'innovation et l'appui à la mise en place de l'intercommunalité sont mis en place avec la participation des maires et des services déconcentrés de l'Etat.

Il est présidé par le Gouverneur et son secrétariat est assuré par le Représentant du PROMOGED dans la région. Il regroupe tous les Représentants de l'administration territoriale, les services déconcentrés de l'Etat, l'ensemble des Maires, les Représentants des femmes, des jeunes et de la société civile. Le CTR se réunit au moins une fois par semestre et à chaque fois que de besoin, sur convocation écrite de son Président.

C'est ainsi que par arrêté N°059/GRM du 10 mars 2022, le Gouverneur a créé le CTR de Matam qui est installé ce jeudi 18 Août 2022.

Il va permettre d'encadrer la mise en œuvre du PROMOGED qui a mobilisé un budget de 10 600 080 319 FCFA pour la région de Matam.

**Meya MBAYE, 77 639 69 45**

